

Le rapport Duclert : pour quoi faire ?

François Graner, Raphaël Doridant

Médiapart Blog, 6 avril 2021

« Cet étrange objet "politico-académique" semble servir avant tout un rapprochement diplomatique de la France avec le Rwanda, aux dépens de la réalité historique et de la justice. » Par François Graner et Raphaël Doridant, auteurs de L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda.

Le 26 mars dernier, Emmanuel Macron a reçu le rapport de la "Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (1990-1994)", présidée par Vincent Duclert et nommée en avril 2019. Basé sur l'analyse de milliers de documents d'archives largement inédits, dont une grande partie désormais accessible à la recherche, le rapport traite des responsabilités françaises dans ce génocide.

Ce rapport a une qualité majeure, celle d'entériner ce que de nombreuses voix disent depuis longtemps. Parmi ces voix, celle de Survie dont le président dénonçait le soutien fran-

çais aux extrémistes hutus, en direct au journal de 20 heures, dès janvier 1993, quand le génocide était encore évitable. Les conclusions de ce travail sont implacables quant aux "responsabilités lourdes et accablantes" et à la "faillite de la France". Ainsi reconnues, elles permettront d'informer un peu plus les citoyens français après tant d'années de déni, et marginaliseront les thèses négationnistes encore relayées par certains responsables de l'époque.

Un travail de recherche inachevé

Toutefois, ses faiblesses sont nombreuses. Vingt-trois ans après la Mission d'Information Parlementaire (MIP) de 1998, ce travail n'apporte quasiment aucun élément nouveau sur les aspects les plus controversés de l'implication de la France dans le génocide : le soutien militaire discret (qualifié de "stratégie indirecte")

mentionné par le conseiller militaire de François Mitterrand, l'éventuelle contribution de militaires ou de mercenaires français à l'attentat ayant coûté la vie au président Habyarimana, la présence de Paul Barril et d'autres mercenaires français au Rwanda durant le génocide, les livraisons d'armes au régime génocidaire, la non-assistance aux Tutsis en cours d'extermination à Bisesero, etc.

Quoique volumineux, ce rapport est loin d'avoir intégré les apports de multiples chercheurs depuis un quart de siècle, que nous synthétisons et mettons à jour dans notre livre. En outre, Survie avait envoyé à la Commission Duclert une centaine de questions encore ouvertes : elles n'ont reçu quasiment aucune réponse. La recherche historique doit donc être poursuivie grâce à une ouverture dans de vraies conditions de recherche, avec droit de copie, de toutes les archives, y compris celles de la MIP qui sont encore fermées.

Responsable mais pas complice ?

La commission Duclert use d'une définition de la complicité - serait complice celui qui partage l'intention génocidaire - bien différente de ce qu'en dit la loi française et la jurisprudence : elle l'autorise à livrer

une conclusion éminemment politique qui exonère la France. Cette lecture macronienne de l'histoire qui permet "en même temps" d'être "responsable mais pas complice" offre aux décideurs de l'époque la possibilité de garder la tête haute.

Pourtant, malgré son extrême prudence, le rapport laisse apparaître suffisamment d'éléments pour qualifier la complicité de génocide. Par exemple, quand il montre le refus de Paris d'arrêter le gouvernement génocidaire, qui s'enfuit au Zaïre en toute impunité.

La "faillite intellectuelle" française perdure jusqu'à aujourd'hui, avec la lenteur de la justice. Une trentaine de plaintes visent des protagonistes du génocide, d'autres visent des militaires français de Turquoise, des mercenaires, des responsables politiques. Beaucoup de ces plaintes datent de plus de 15 ans. Les juges se heurtent au secret-défense qui couvre des documents que la Commission Duclert, elle, a pu consulter.

Un objectif diplomatique évident

Le rapport Duclert, commandité par l'Élysée, rédigé dans les locaux du ministère des Armées par des historiens et juristes néophytes sur le sujet et accrédités par l'Élysée, a été pré-

senté aux journalistes par le conseiller Afrique de l'Élysée et un général de l'État-major particulier ; alors que ce sont exactement les deux postes qui sont pointés par le rapport comme ayant des responsabilités accablantes.

Cet étrange objet "politico-académique" semble servir avant tout un rapprochement diplomatique de la France avec Rwanda, aux dépens de la réalité historique et de la justice. Il absout les décideurs de l'époque encore vivants en critiquant François Mitterrand à titre individuel. Sur-tout, il préserve la politique de zone d'influence française en Afrique en présentant à tort le Rwanda comme une exception.

Un enjeu démocratique absent

Au regard du contenu du rapport, ses recommandations apparaissent encore plus dérisoires. Elles portent essentiellement sur le symbole et la mémoire, mais ne contiennent rien sur la nécessité de consacrer plus d'enquêteurs aux plaintes visant des Français, ou de réformer le secret-défense pour qu'il cesse de protéger

les gouvernants de la curiosité des juges et des citoyens. Rien non plus sur les institutions de la Ve République et l'absence de contrôle démocratique sur les opérations extérieures qui ont permis au Président de l'époque de se rendre complice de génocide.

Tant que l'État français ne reconnaitra pas sans équivoque sa complicité dans le génocide des Tutsis, que les procédures pénales contre les décideurs de l'époque n'aboutiront pas, que le secret défense permettra d'entraver le fonctionnement de la justice, que les institutions françaises permettront en toute opacité d'intervenir militairement en Afrique, le risque est grand que la "défaite impériale" et la "faillite politique" dont parle le rapport sur le Rwanda puisse se reproduire. La série allant de l'Indochine à Barkhane, en passant par l'Algérie et une centaine d'opérations extérieures, pourra continuer avec toujours des conséquences désastreuses pour les peuples concernés.

François Graner et Raphaël Doridant, auteurs de *L'Etat français et le génocide des Tutsis au Rwanda*, Agone-Survie, 2020.